

CMA VEILLE

LA TRANSMISSION - REPRISE  
D'ENTREPRISE  
DANS L'ARTISANAT ET LES TPE

Janvier 2026



chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

Plusieurs études récentes ont mis en lumière le potentiel important de transmissions-reprises d'entreprises dans les prochaines années, notamment dans le secteur artisanal. **Ce livre blanc, réalisé par le service Études-Veille Artisanat de CMA France, propose une sélection de données clés et d'analyses récentes pour dresser un état des lieux de la transmission-reprise.** À travers ce panorama, CMA France entend offrir aux acteurs de l'artisanat, aux décideurs et au grand public des repères fiables pour mieux comprendre les défis et les opportunités liés à la cession et reprise d'entreprise artisanale.

Suivez l'actualité de l'artisanat sur la plateforme [Veille Artisanat](#) de CMA France

## TABLE DES MATIERES

---

<b>1-Etat des lieux .....</b>	3
→    Focus sur l'artisanat .....	6
→    Focus sur le marché dit « caché » .....	7
→    Profil des repreneurs d'entreprise : focus sur les femmes et les seniors .....	8
→    Focus sur la transmission d'entreprise familiale .....	9
<b>2-Politiques publiques .....</b>	10
<b>3-Le réseau des CMA au service de la transmission-reprise .....</b>	13

# 1- ETAT DES LIEUX

Plusieurs études récentes permettent de dresser un état des lieux de la transmission-reprise d'entreprise.

Le baromètre annuel des cessions-transmissions d'entreprises<sup>1</sup>, dont la publication a été relancée à l'été 2025 par la Direction Générale des Entreprises (DGE), fait état d'une **progression des transmissions d'entreprises depuis 2022**, atteignant 37 000 en 2024.

Seulement 7 % de ces cessions-transmissions ont lieu dans le cadre d'une procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire).

On constate une hausse des prix moyens des cessions, de 255 000 € en 2012 à 303 000 € en 2024 (+ 19 %), avec des écarts de prix importants selon les activités (55 000 € en restauration rapide, 100 000 € dans le BTP, 126 000 € dans le commerce alimentaire).

Les entreprises de petite taille sont davantage concernées par les cessions-transmissions : 86 % des entreprises cédées en 2023 avaient moins de 10 salariés. Les cessions de TPE sans salarié sont en revanche en recul : 31 % en 2023 contre 35 % en 2012.

Avec 500 000 dirigeants d'au moins 60 ans en 2022, le potentiel de cessions-transmissions dans les prochaines années est important (un tiers des opérations sont généralement initiées par des dirigeants de plus de 60 ans).



Dans les TPE, ce potentiel de transmission est confirmé par les résultats du baromètre des TPE Ifop-Fiducial du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 : 39 % des dirigeants de TPE envisageaient, au cours des 10 prochaines années, de cesser ou transmettre leur entreprise.<sup>2</sup>

Selon l'Indice Entrepreneurial Français 2025<sup>3</sup>, réalisé par Bpifrance Le Lab avec l'Ifop,

- Parmi les 16 % des Français chefs d'entreprise (soit 8,3 millions), plus de 4 sur 10 sont devenus propriétaires de leur entreprise en rachetant une entreprise ou en reprenant une entreprise de leur entourage familial.
- Parmi les 14 % de Français devenus ex-chefs d'entreprise (soit 7,4 millions), 45 % ont cédé ou transmis l'activité d'une entreprise dont ils étaient propriétaires. Après une cession ou une transmission, un tiers des ex-chefs d'entreprise rebondissent, 13 % arrêtent leur activité entrepreneuriale. Seuls 30 % des ex-chefs d'entreprise qui ont fermé ou cédé n'auraient pas cherché de repreneur, principalement parce qu'ils estimaient que leur entreprise ne valait pas assez ou reposait trop sur leur personne.

## REFERENCES

<sup>1</sup> **Les transmissions d'entreprises : tendances, défis et enjeux pour l'économie française.** / DGE, Garcia Laura, Lomonaco Jean-Christophe. - in : Thémis de la DGE (Les), 04/06/2025, n°30, 17 p. - En ligne sur le site de la [DGE](#)

<sup>2</sup> **Baromètre des TPE - Vague 78 - Janvier 2025.** / Ifop, Fiducial. - in : Ifop, 23/01/2025, n°78, 55 p.- En ligne sur le site de l'[Ifop](#)

<sup>3</sup> **L'Indice entrepreneurial français 2025. Volet national.** / Bpifrance Le Lab, Ifop - Maisons-Alfort : Bpifrance Le Lab, 09/12/2025, 71 p. - En ligne sur le site de [Bpifrance Le Lab](#)

- La reprise d'une entreprise familiale et le rachat interne semblent de plus en plus prisés par les porteurs de projet.

Dans son étude sur la transmission-reprise d'entreprise, réalisée en partenariat avec CMA France, CCI France et l'association CRA (cédants et repreneurs d'affaires)<sup>4</sup>, Bpifrance Le Lab estime à **370 000 entreprises** le potentiel d'entreprises (TPE-PME-ETI) à transmettre à l'horizon 2030, dont **310 000 TPE employeuses (1 à 9 salariés)**, ce qui concernerait 1 million d'emplois en TPE, 1,4 million en PME et 610 000 dans les ETI.

**310 000 TPE employeuses à transmettre à l'horizon 2030**



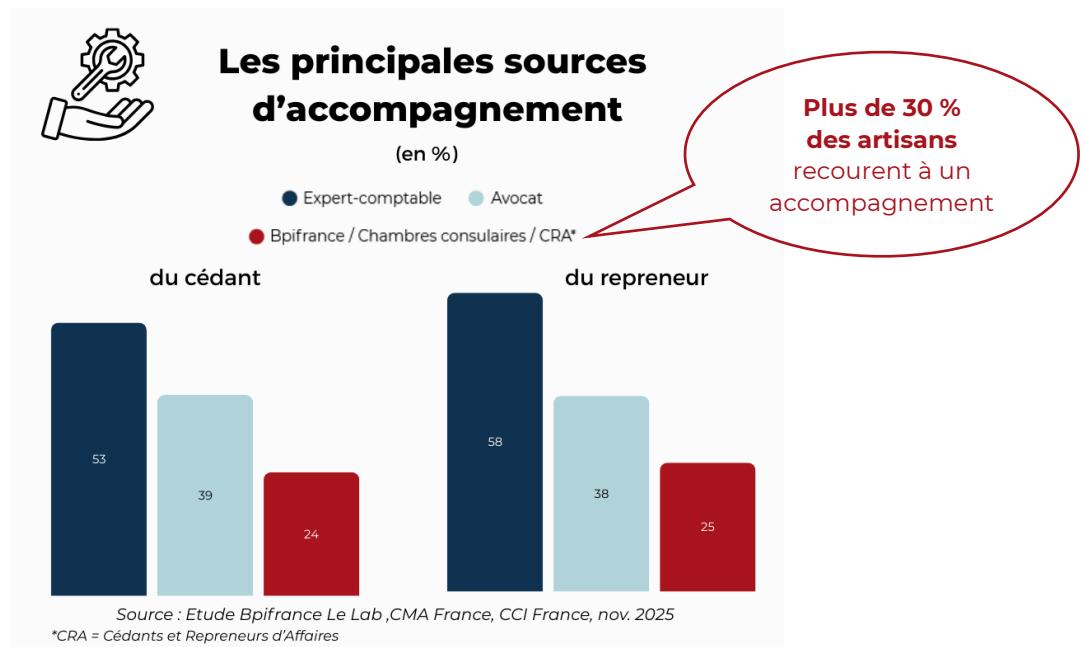
L'étude met en avant **plusieurs enseignements** :

- En ce qui concerne la **transmission d'entreprise** :
  - L'écart entre intention et réalisation de la transmission est réel et s'intensifie avec l'âge des dirigeants. Sur les 370 000 entreprises potentiellement transmises d'ici 5 ans, l'étude estime que seules 130 000 le seraient effectivement (en raison notamment de barrières psychologiques, d'un décalage de l'horizon de cession, ou de fermetures par manque de repreneurs). 2 % des dirigeants ne cherchent d'ailleurs pas à transmettre. Les crises des dernières années, et l'instabilité politique, perturbent le marché de la transmission : 30 % des dirigeants ayant un projet de transmission préfèrent le reporter voire l'annuler.
  - Le départ à la retraite du dirigeant est le principal déclencheur de la transmission (64 %). 13 % des cédants potentiels ont moins de 50 ans et envisagent de transmettre principalement en raison d'un épuisement au travail et d'une volonté de se renouveler.
  - Les cédants potentiels ont tendance à peu anticiper la cession : les projets de transmission d'ici plus d'un an sont très majoritairement au stade du "démarrage" (réflexion, collecte d'information).
  - Les critères principaux attendus par les cédants potentiels en vue de la transmission concernent la pérennité de l'entreprise (48 %), les qualités humaines du repreneur (40 %), et son expérience/ses compétences (38 %). Sa solidité financière est importante pour 29 % des cédants. Face à ces attentes, 35 % des cédants redoutent de rencontrer des obstacles (absence d'offre ou prix trop bas, profil inadapté du repreneur, complexité des démarches administratives...).
- En ce qui concerne le **repreneuriat** :
  - 71 % des répondants ont acquis leur entreprise par rachat des titres d'une société, 29 % en rachetant un fonds (commerce, artisanal, libéral). 49 % des reprises sont familiales, 34 % externes, 17 % par un salarié. 46 % des repreneurs le font seuls, 35 % avec un membre de leur famille, 10 % avec d'autres salariés. Le financement bancaire est leur principale source de financement (57 %), devant l'apport personnel (27 %).
  - 60 % des repreneurs ont rencontré au moins un obstacle significatif (surtout pour trouver des financements, mais aussi liés au prix de l'entreprise et à la complexité administrative).

#### REFERENCE

<sup>4</sup> **Transmission et reprise d'entreprise. Perspectives de marché et facteurs clés de succès.** / Bpifrance Le Lab, CMA France, CCI France. - Maisons-Alfort : Bpifrance Le Lab, 27/11/2025, 70 p. - En ligne sur le site de [Bpifrance Le Lab](http://Bpifrance Le Lab)

- Les charges financières liées à l'emprunt ayant servi à financer la reprise sont importantes pour 30 % des repreneurs, avec un impact sur les investissements nécessaires au développement de l'entreprise.
- Après la reprise, près d'un dirigeant sur 2 n'est confronté à aucune difficulté et 25 % en ont, liées surtout à la gestion des ressources humaines.
- Le parcours de reprise est jalonné d'obstacles qui peuvent faire échouer le projet : les principaux motifs d'abandon sont le manque de financement (17 %), la complexité du projet (17 %) et les risques financiers et personnels encourus (16 %). 62 % des repreneurs ont bénéficié de la présence du cédant après la reprise.
- 5 ans après la reprise, 70 % des dirigeants repreneurs estiment avoir atteint leurs objectifs de départ.



### 31 703 cessions de fonds de commerce en 2024



avec un prix moyen en hausse de +13 % par rapport à 2023

En ce qui concerne plus spécifiquement les **ventes et cessions de fonds de commerce**, Altares comptabilise **31 703 transactions en 2024**, avec un montant moyen de 258 314 € (+ 13 % par rapport à 2023). 8 reprises sur 10 concernent des entreprises de plus de 5 ans, avec un taux de survie après reprise de 92 %.

Comme pour l'ensemble des cessions-transmissions, les transactions sont très majoritairement réalisées dans les TPE (92 %, + 2,3 % en 2024)<sup>5</sup>.

#### REFERENCE

<sup>5</sup> **Ventes et cessions de fonds de commerce. Edition 2025.** / Altares. - in : Altares, 12/06/2025, 19 p. - En ligne sur le site d'[Altares](#) (téléchargement gratuit après identification)

## Un taux de pérennité plus élevé

Les entreprises cédées ou transmises affichent des taux de pérennité à 3 ans plus élevés (85,5 %) que les entreprises nouvellement créées (81,4 %)<sup>6</sup>. Elles génèrent également un chiffre d'affaires plus important et affichent une meilleure productivité.

### → Focus sur l'artisanat



Les derniers chiffres du baromètre de l'artisanat ISM/MAAF, consacré à la création d'entreprise<sup>7</sup>, montrent que **la reprise d'entreprise ne représente que 8 % des installations en 2022**, avec 5 % de reprise auprès d'un tiers et 3 % auprès d'un membre de l'entourage.

Dans l'alimentaire, ce mode d'installation est cependant plus répandu (19 %, dont 15 % de reprise à un tiers).

En 2024, avec 8 360 cessions de fonds de commerce dans l'artisanat, la situation est stable depuis 2018, avec de légères variations sectorielles : + 2 % dans l'alimentation, mais - 4 % dans la fabrication et - 3 % dans les services. Le montant médian des fonds cédés est en hausse (84 950 € en 2024).

L'évolution des cessions d'entreprises est variable selon les régions : si plus de la moitié des régions enregistrent une évolution négative entre 2023 et 2024, on constate la plus forte baisse en Corse et en Grand Est (en recul de plus de 10 %), tandis que les régions de la côte Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine), Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Hauts-de-France affichent des évolutions positives.

Le potentiel d'entreprises artisanales à transmettre dans les 5 ans suite au départ à la retraite des dirigeants est important : **6 % des entreprises artisanales structurées sous forme de société et employant des salariés ont un dirigeant de plus de 60 ans, soit 72 000 entreprises**, et 200 000 salariés concernés. Ce taux monte à 11 % dans l'artisanat de fabrication.

Les principales activités concernées sont la maçonnerie générale, le commerce alimentaire sur les marchés, la mécanique industrielle et la réparation automobile.

#### REFERENCES

- <sup>6</sup> **Les transmissions d'entreprises : tendances, défis et enjeux pour l'économie française.** / DGE, Garcia Laura, Lomonaco Jean-Christophe. - in : Thémis de la DGE (Les), 04/06/2025, n°30, 17 p. - En ligne sur le site de la [DGE](#)  
<sup>7</sup> **Les chiffres de la création d'entreprise** / ISM, MAAF – in : ISM, 01/12/2025, 4 p. – (Baromètre de l'artisanat (ISM))  
– En ligne sur le site de l'[ISM](#) (téléchargement gratuit après identification)

Dans l'étude de Bpifrance Le Lab sur la transmission-reprise<sup>8</sup>, réalisée en partenariat avec CMA France, CCI France et l'association CRA, 35 % des cédants potentiels et 42 % des repreneurs de l'enquête sont artisans. La moitié d'entre eux sont des repreneurs, l'autre moitié des fondateurs. Le montant moyen de reprise est moins élevé dans l'artisanat (750 k€, contre 1,3 M€ hors artisanat).

### 38 % des dirigeants de TPE-PME artisanales ont l'intention de céder leur entreprise dans les 5 ans.

Les obstacles identifiés par les cédants potentiels sont les mêmes que ceux d'entreprises non-artisanales (absence d'offre ou prix trop bas, profil inadapté du repreneur, complexité des démarches administratives...). En revanche, en tant que repreneurs, ceux-ci sont cependant un peu plus nombreux que pour les profils non artisanaux (64 %, contre 59 %) : plus de difficultés à trouver l'entreprise à reprendre (15 % contre 10 %), avec un délai plus long (9,4 mois contre 7,8 mois). 69 % ont atteint les prévisions d'activité et de développement qu'ils s'étaient fixées. Les artisans recourent davantage que la moyenne à l'accompagnement de Bpifrance, des chambres consulaires ou de CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires).

#### → Focus sur le marché dit « caché »

La difficulté d'appariement entre offre et demande constitue l'un des principaux obstacles identifiés à la transmission-reprise. Malgré l'existence de plateformes de mise en relation des cédants et repreneurs, il existe une part importante de marché dit « caché », reposant principalement sur le bouche-à-oreille.<sup>9</sup>

Le marché dit « caché » de la transmission d'entreprise désigne l'ensemble des opportunités de reprise non publiées sur les plateformes ou réseaux classiques. Il représente une part significative du marché global, souvent estimé entre 50 et 70 % des transmissions.



**38 %**

des dirigeants de TPE-PME artisanales  
ont l'intention de céder leur entreprise  
dans les 5 ans



**Marché dit "caché" :  
50 à 70 % des transactions**

Les raisons du marché dit « caché » sont les suivantes :

- Discrétion des cédants ne souhaitant pas rendre public leur intention de céder, par crainte de perturber leurs salariés, clients ou fournisseurs
- Transmission familiale ou interne à un salarié : cette modalité écarte le besoin de diffusion d'une annonce de cession
- Manque de préparation de la part des cédants qui ne savent pas comment structurer ou valoriser leur projet de cession
- Absence de relais : les cédants ne font pas toujours appel à des experts ou à des réseaux spécialisés.

#### REFERENCES

<sup>8</sup> **Transmission et reprise d'entreprise. Perspectives de marché et facteurs clés de succès.** / Bpifrance Le Lab, CMA France, CCI France. - Maisons-Alfort : Bpifrance Le Lab, 27/11/2025, 70 p. - En ligne sur le site de [Bpifrance Le Lab](https://www.bpifrance.fr)

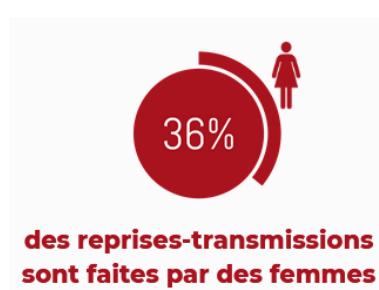
<sup>9</sup> **Transmission et reprise d'entreprise. Perspectives de marché et facteurs clés de succès.** / Bpifrance Le Lab, CMA France, CCI France. - Maisons-Alfort : Bpifrance Le Lab, 27/11/2025, 70 p.- En ligne sur le site de [Bpifrance Le Lab](https://www.bpifrance.fr)

Il existe **plusieurs façons d'accéder à ce marché** dit « caché » :

- Le réseautage actif via les réseaux consulaires, les fédérations professionnelles, les clubs de repreneurs, les cabinets de transmission, les banques d'affaires locales, les réseaux de reprise (C.R.A., Réseau Entreprendre, ...)
- Les experts locaux : avocats, experts-comptables, notaires souvent informés de projets confidentiels
- La candidature spontanée permettant ainsi de contacter directement les entreprises ciblées avec un projet structuré.

#### → **Profil des repreneurs d'entreprise : focus sur les femmes et les seniors**

Selon la seconde édition du baromètre de l'entrepreneuriat des femmes en France<sup>10</sup> réalisé par la Direction générale des entreprises (DGE), dans le cadre du plan interministériel "Toutes et tous égaux en 2027", jusqu'en 2018, **les femmes** avaient plus tendance que les hommes à choisir la reprise-transmission pour créer leur activité (20 %, contre 15 %). En 2022, elles sont, comme eux, 12 % à faire ce choix.



36 % des reprises-transmissions sont faites par des femmes (chiffre stable depuis 10 ans).

Chez les cédants, les femmes ex-chefs d'entreprise ont davantage tendance que les hommes à cesser leur activité, plutôt qu'à la céder<sup>11</sup>. Celles qui ont cherché à céder leur activité ont eu cependant moins de difficulté à trouver le bon repreneur que les hommes. Chez les repreneurs, en revanche, leurs difficultés ont été plus importantes pour négocier et trouver un financement.

Une étude menée par Bpifrance Le Lab sur **les entrepreneurs seniors**<sup>12</sup> (50 ans et plus) fait état parmi ce profil de 17 % de repreneurs externes (contre 12 % chez les entrepreneurs de moins de 50 ans), tandis que seuls 4 % sont successeurs à l'entreprise familiale (contre 13 % chez les entrepreneurs non seniors, l'héritage familial se faisant majoritairement avant 50 ans). Dans 4 % des cas, ils sont repreneurs anciens salariés de l'entreprise. Chez les femmes entrepreneures seniors, on retrouve moins de reprises externes, et plus de successions familiales.

A l'âge égal, l'enquête montre que l'accès au financement bancaire leur paraît moins difficile que pour les créateurs d'entreprise, la taille et l'âge de l'entreprise, la voie d'accès à l'entrepreneuriat et l'ancienneté dans la fonction entrepreneuriale semblant davantage compter que l'âge du dirigeant.

La majorité des entrepreneurs ont bien intégré la nécessité d'anticiper la transmission à partir de 50 ans : 72 % des entrepreneurs seniors envisagent en effet de transmettre ou vendre leur entreprise dans les 10 prochaines années, 19 % restant indécis sur le sujet. Les repreneurs externes anticipent davantage (92 %) que les fondateurs (77 %). Pour les financeurs, « la transmission devient un enjeu à

---

#### REFERENCES

<sup>10</sup> **Entrepreneuriat des Femmes en France. Baromètre 2025.** / Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, DGE. - in : DGE - Direction Générale des Entreprises, 07/03/2025, 1 p. - En ligne sur le site de la [DGE](#)

<sup>11</sup> **Indice entrepreneurial français 2023 – Volet Femmes.** / Bpifrance Crédit, IFOP. - Paris : Bpifrance Crédit, 16/11/2023, 43 p. - En ligne sur le site de [Bpifrance Crédit](#)

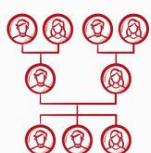
<sup>12</sup> **Entrepreneurs seniors : il n'y a pas d'âge pour entreprendre !.** / Bpifrance Le Lab. - Maisons-Alfort : Bpifrance Le Lab, 11/04/2025, 61 p. - En ligne sur le site de [Bpifrance Le Lab](#)

partir de la borne d'âge de 60 ans (...). C'est l'âge à partir duquel les experts du financement prêtent une attention plus importante à l'équipe qui entoure l'entrepreneur et à la capacité de relève générationnelle ».

### → Focus sur la transmission d'entreprise familiale

Dans l'étude de Bpifrance Le Lab sur la transmission-reprise d'entreprise, réalisée en partenariat avec CMA France, CCI France et l'association CRA (cédants et repreneurs d'affaires), 49 % des repreneurs interrogés ont repris l'entreprise à un membre de leur famille. Leur parcours et les obstacles rencontrés diffèrent des autres modes de reprise.

#### Repreneurs d'entreprise familiale :



- ⊖ d'obstacles dans le parcours de reprise
- ⊖ de difficultés post-reprise

que les autres repreneurs

Ils sont moins nombreux que les repreneurs externes à avoir envisagé de créer une entreprise : pour 62 %, la reprise familiale est motivée par la volonté de faire perdurer le patrimoine familial. La probabilité de rencontrer des obstacles dans le parcours de reprise y est 1,7 fois et 1,6 fois moins importante que pour les repreneurs externes et ex-salariés : 47 % n'ont rencontré aucun obstacle pour reprendre, même si près d'un repreneur familial sur 4 estime que les charges financières

générées par l'emprunt ayant servi à financer la reprise sont élevées (contre 30 % pour la moyenne des repreneurs). 12 % jugent que les droits de succession élevés constituent un obstacle à la reprise. Les difficultés post-reprise sont également moins importantes que dans les autres modes de reprise (55 % n'en ont pas rencontré) même si la gestion des ressources humaines est le principal obstacle cité (par plus d'un repreneur familial sur 5).

5 ans après la reprise, 71 % des repreneurs familiaux estiment avoir atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés.<sup>13</sup>

À l'été 2025, une enquête menée par OpinionWay auprès de 183 dirigeants d'entreprises familiales (126 transmetteurs et 57 receveurs) dans le cadre du premier baromètre de la transmission des entreprises familiales<sup>14</sup> réalisé par EY, révèle que 92 % ont déjà transmis ou envisagent de transmettre leur entreprise. Parmi eux, 83 % privilégiennent la transmission intrafamiliale, un chiffre qui grimpe jusqu'à 96 % dès la 3<sup>e</sup> génération.

La motivation principale est d'assurer la pérennité de l'entreprise et préserver ses valeurs familiales. Les receveurs, eux, voient dans cette reprise une opportunité de faire évoluer l'entreprise et de relever un véritable défi entrepreneurial. Les bénéfices sont largement partagés : amélioration de l'image et de la gouvernance, modernisation et transformation, développement économique et stratégique. Pourtant, des inquiétudes subsistent. Les transmetteurs redoutent de léguer un fardeau ou des responsabilités trop lourdes, tandis que les receveurs craignent les tensions familiales ou de ne pas

#### REFERENCES

<sup>13</sup> **Transmission et reprise d'entreprise. Perspectives de marché et facteurs clés de succès.** / Bpifrance Le Lab, CMA France, CCI France. - Maisons-Alfort : Bpifrance Le Lab, 27/11/2025, 70 p. En ligne sur le site de [Bpifrance Le Lab](https://www.bpifrance.fr/le-lab)

<sup>14</sup> **Baromètre de la transmission des entreprises familiales.** / EY, OpinionWay. - in : EY, 09/10/2025, 32 p. - En ligne sur le site d'[EY](https://www.ey.com) (téléchargement gratuit après identification)

être à la hauteur. Seule la moitié des receveurs estime que la transmission avait été anticipée et préparée de longue date. Et s'ils devaient recommencer, transmetteurs et receveurs s'accordent sur le fait qu'ils anticiperaient et prépareraient davantage en amont.

L'anticipation de la transmission est en effet le point faible de beaucoup d'entreprises familiales : selon une enquête menée en 2023 par Bpifrance Le Lab, « «la majorité des dirigeants sous-estiment le temps de préparation que nécessite une transmission réussie», que Bpifrance Le Lab évalue à 10 ans. Or plus d'un tiers des dirigeants d'entreprise familiale de plus de 70 ans n'ont toujours pas formalisé de plan de succession. 44 % de ceux âgés de 60 à 69 ans et 77 % de ceux de 50 à 59 ans sont également dans cette situation<sup>15</sup>.

Sur le plan pratique, le baromètre EY indique que 85 % des dirigeants ont eu recours au pacte Dutreil et 76 % des transmetteurs prennent en charge les droits de transmission. L'accompagnement externe est quasi systématique (95 %), principalement juridique ou fiscal (80 %). En revanche, l'accompagnement psychologique et émotionnel reste marginal, alors même que beaucoup soulignent le poids affectif de cette étape.

Enfin, le bilan est largement positif : 97 % des transmetteurs et 84 % des receveurs se déclarent satisfaits de leur expérience de transmission-reprise.

## 2 - POLITIQUES PUBLIQUES

---

Dans le prolongement du constat présenté par le baromètre annuel des cessions-transmissions de la DGE, Véronique Louwagie, alors ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Economie sociale et solidaire, a lancé en juillet 2025 la "**Mission Reprise**" qui a pour vocation de "réunir les acteurs de la transmission-reprise pour agir massivement en faveur de la reprise d'entreprise, partout en France, en levant les freins existants".



Coordonné par la Direction générale des Entreprises (DGE), le réseau "Mission Reprise" qui en découle rassemble les principaux acteurs nationaux de la transmission-reprise, dont le réseau des CMA. Ils sont regroupés en **4 groupes de travail** chargés d'élaborer un plan d'actions autour des 4 thèmes

suivants :

- **Sensibilisation, information et formation** : pour une meilleure connaissance de la part du grand public et des accompagnants des enjeux de la transmission-reprise, afin d'inciter les dirigeants à anticiper leur future transmission et les entrepreneurs potentiels à envisager le repreneuriat.
- **Appariement entre l'offre et la demande** : il vise à "fluidifier la rencontre entre cédants et repreneurs, en s'appuyant sur les initiatives existantes, afin de maximiser le nombre de reprises".

---

### REFERENCE

<sup>15</sup> **Les entreprises familiales à l'épreuve des générations.** / Bpifrance Le Lab, Transmission Lab, Family Business Network. - in : Bpifrance Le Lab, 20/09/2023, 50 p. - En ligne sur le site de [Bpifrance Le Lab](https://bpifrance.lelab.fr)

- **Freins fiscaux, réglementaires, financiers** : le groupe de travail doit "identifier les freins à la reprise et à la transmission et faire remonter les propositions permettant de lever les obstacles".
- **Animation territoriale et coordination** : pour "garantir à terme un socle de services efficace sur l'ensemble du territoire, en s'inspirant des meilleures initiatives locales".<sup>16</sup>

A l'échelon national, le sujet de la transmission d'entreprise fait régulièrement l'objet d'un suivi par une mission sénatoriale, qui, en 2022, a dressé le bilan des évolutions constatées depuis l'adoption de son premier rapport en 2017 et de la proposition de loi associée en 2018, visant à moderniser la transmission d'entreprise.

Elle y reconnaissait la modernisation du cadre législatif, mise en œuvre dans le prolongement des propositions émises en 2017, mais s'alarmait de la diminution constante du nombre de cessions, de la démographie des chefs d'entreprise, d'une communication sur la reprise d'entreprise trop faible, de la fragilisation financière des entreprises par la une crise sanitaire et économique, qui incite les dirigeants à céder plus tôt et augmente le ressenti du phénomène de prédatation.

11 recommandations étaient donc émises pour sécuriser et simplifier la transmission d'entreprise.<sup>17</sup>

Les pouvoirs publics apportent un **soutien à la reprise d'entreprise** sous plusieurs formes, notamment via

- Un **soutien financier**, par exemple via le Plan Transmission de Bpifrance, lancé en mai 2025, qui comporte notamment un nouveau prêt sans garantie Croissance Transmission destiné à financer la reprise des PME et ETI, avec un montant compris entre 50 000 € et 5 M€ sur une durée de 3 à 7 ans avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.<sup>18</sup>

Retrouvez l'ensemble des aides financières publiques à la transmission et à la reprise d'entreprise sur le site **Aides-entreprises.fr**, la base de données de référence sur les aides aux entreprises pilotée par CMA France.

- La **fiscalité** : dans le cas des transmissions familiales, avec le **Pacte Dutreil**, qui permet une exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit exigés lors d'une transmission d'entreprise par voie de donation. Le dispositif vient de faire l'objet d'un rapport de la Cour des comptes qui évalue ses objectifs, les bénéficiaires ainsi que ses effets économiques sur l'investissement et l'emploi. Elle estime le montant de la dépense fiscale associée au pacte Dutreil à plus de 3,3 Md€ en 2023 et plus de 5,5 Md€ en 2024, cette augmentation étant liée

#### REFERENCES

<sup>16</sup>**Lancement d'une mission dédiée à la transmission-reprise d'entreprises** / Ministère chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Economie sociale et solidaire. - in : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, n° 733, 08/07/2025, 1p., (Communiqué de presse) - En ligne sur le site du [ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

<sup>17</sup>**Rapport d'information fait au nom de la délégation aux entreprises par la mission de suivi relative à la transmission d'entreprise.** / Sénat, Canévet Michel, Cardon Rémi. - Paris : Sénat, 07/10/2022, 67 p. (Rapport d'information (Sénat)). - En ligne sur le site du [Sénat](#)

<sup>18</sup>**Bpifrance lance un plan Transmission d'entreprises et enrichit son offre de financement et d'accompagnement pour soutenir les reprises d'entreprises** - in : site Bpifrance, 14/05/2025 - En ligne sur le site de [Bpifrance](#)

au nombre croissant de transmissions ces dernières années et à « la présence d'une très grosse opération sur chacune des années 2023 et 2024 ».

Si le dispositif montre un impact positif sur la pérennité du contrôle des entreprises, il n'aurait pas d'effet significatif sur le taux d'investissement et la performance financière, ni sur l'emploi.

La Cour des comptes propose 2 axes de réforme :

- « un socle de mesures pour mettre fin aux cas d'optimisation fiscale sans lien avec les objectifs d'intérêt général du dispositif »
- « une réduction de la dépense fiscale au moyen d'une baisse du taux d'abattement et de mesures additionnelles visant à mieux cibler le dispositif »<sup>19</sup>

Le sujet de la transmission est associé aux enjeux du **maintien des services essentiels dans les territoires ruraux**, comme le montrent les conclusions des Rencontres organisées le 13 février 2025 sur le sujet par la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, et auxquelles CMA France a contribué. Celles-ci ont en effet permis de « confirmer l'importance de la « transmission » dans la lutte contre la vacance commerciale », face à la dévitalisation de certaines communes (62 % ne disposent d'aucun commerce, contre 25 % en 1980)<sup>20</sup>. C'est ce constat qui a conduit les rapporteurs du rapport de la mission sur l'avenir du commerce de proximité dans les centres-villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), remis le 5 novembre 2025, à proposer de faire évoluer la réglementation du Pacte Dutreil pour en étendre le bénéfice aux repreneurs salariés, afin d'éviter la disparition de nombreux commerces de proximité lors du départ à la retraite de leur dirigeant.<sup>21</sup>

---

#### REFERENCES

<sup>19</sup> **Le Pacte Dutreil - Un dispositif fiscal en forte croissance à mieux cibler.** / Cour des Comptes. - Paris : Cour des comptes, 18/11/2025, 129 p. - En ligne sur le site de la [Cour des comptes](#)

<sup>20</sup> **Rapport d'information fait au nom de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur le développement et le maintien des services essentiels dans les territoires ruraux, à la suite des rencontres organisées le 13 février 2025 par la Délégation.** / Assemblée Nationale, Delautrette Stéphane. - Paris : Assemblée Nationale, 13/05/2025, 85 p. (Rapport d'information).- En ligne sur le site de [l'Assemblée nationale](#)

<sup>21</sup> **Rapport de la mission sur l'avenir du commerce de proximité dans les centres-villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.** / Macarez Frédérique, Schelcher Dominique, Saintoyant Antoine. - Paris : Banque des Territoires, 01/10/2025, 112 p. - En ligne sur le site de la [Banque des territoires](#)

### 3 - LE RESEAU DES CMA AU SERVICE DE LA TRANSMISSION-REPRISE

---

#### Transentreprise

Le dispositif **Transentreprise** est géré par les CMA et les CCI en partenariat avec des professionnels de la transmission. Il rassemble sur son site [www.transentreprise.com](http://www.transentreprise.com), des offres d'entreprises à reprendre et de locaux vacants. Un réseau de proximité fédérant 510 Conseillers CMA et CCI, et 180 partenaires professionnels (Avocats, Agents Immobiliers, Cabinets d'Affaires, Mandataires et administrateurs judiciaires, Notaires, Experts-Comptables...) est mobilisé.



CMA France est partenaire de **SOS Villages** sur [TF1info.fr](http://TF1info.fr), qui est une opération portée par la rédaction du JT de TF1 et relayée tous les lundis dans le JT de 13h.

Objectifs de ce programme : donner de la visibilité à la transmission-reprise, venir en aide aux activités et commerces de proximité à céder notamment en milieu rural, mettre en relation ceux qui souhaitent préserver une activité et ceux qui cherchent une opportunité. Ce partenariat, mis en place depuis deux ans, permet aux CMA de valoriser tout l'accompagnement en place au profit des cédants et/ou aux repreneurs d'entreprise.

Le réseau des CMA déployera début 2026 une **nouvelle offre socle d'accompagnement à la transmission-reprise**, ouverte à tous les porteurs de projet et à toute entreprise installée. Cette offre à destination des cédants et des repreneurs est harmonisée, sur l'ensemble des territoires y compris ultra-marins, avec des prestations équivalentes quel que soit le lieu d'implantation.

3 volets d'intervention la composent : sensibilisation (réunions d'information, rendez-vous individuels), accompagnement et formation.

Cette offre s'appuie notamment sur des relais auprès de partenaires

- la **MAAF**, qui propose aux cédants d'entreprise artisanale envoyés par le réseau des CMA un bilan patrimonial, dans le cadre d'une convention conclue jusqu'au 31 décembre 2026, pour accompagner les entreprises artisanales dans les étapes clés de leur vie, de la création jusqu'à leur transmission/cession.
- **Médicis**, qui leur propose un bilan retraite



CMA France, lors de son Assemblée générale du 4 juin 2025, a également signé deux conventions triennales

- Avec le **Réseau pour l'emploi** (France Travail, l'Union Nationale des Missions Locales UNML et CHEOPS le réseau Cap Emploi), autour de 6 priorités, dont « Développer l'initiative entrepreneuriale et faciliter la reprise d'entreprise artisanale par et pour les personnes en recherche d'emploi, en reconversion ou en transition professionnelle »<sup>22</sup>

---

#### REFERENCE

<sup>22</sup> **Favoriser l'emploi dans l'artisanat et renforcer l'accompagnement des entreprises artisanales dans leurs besoins de recrutement.** - in : Artisanat.fr, 06/06/2025, 1 p. - En ligne sur le site [Artisanat.fr](http://Artisanat.fr)

- Avec **Intercommunalités de France**, pour renforcer les relations et définir des modalités de

## INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

collaboration autour de centres d'intérêt communs tels que la transmission-reprise des entreprises artisanales et la préservation des emplois et des savoir-faire<sup>23</sup>.

Dans une étude réalisée en 2025 sur les politiques intercommunales de soutien aux commerçants et artisans de l'économie de proximité<sup>24</sup>, Intercommunalités de France a mis en lumière l'articulation nécessaire « entre les intercommunalités, compétentes en matière de foncier économique, et les chambres consulaires, en lien avec les fédérations de métiers et détenteurs d'expertise sur le montage de dossiers d'aides spécifiques à la transmission ».

**Au niveau local**, l'accompagnement à la transmission-reprise d'entreprise est ainsi souvent intégré à des **conventions signées avec des collectivités locales**, avec pour enjeu majeur le maintien et le développement de l'artisanat local.

Par exemple :

- En **Ardèche**, la CMA travaille avec des intercommunalités telle que la Communauté de communes Rhône Crussol, face à l'enjeu de la transmission des derniers commerces des centres-bourgs. Elle apporte son expertise dans la prospection, le diagnostic, la recherche de financement, et l'évaluation des entreprises à céder<sup>25</sup>.
- En **Seine-Maritime**, la CMA Normandie a signé une convention le 11 juillet 2025 avec la Communauté de communes des 4 Rivières en Bray pour une durée de 2 ans, dans le cadre de laquelle elle accompagnera 10 artisans dans leurs démarches de cession ou reprise d'entreprise : (information sur les aides juridiques et financières, analyse de la situation de leur entreprise, mise en relation avec le potentiel repreneur et accompagnement de l'ancien et du futur exploitant)<sup>26</sup>. Fin 2024, une même convention avait été conclue avec la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf pour accompagner au moins deux artisans par an, en priorité des métiers de bouche, souhaitant préparer leur départ en retraite et la cession de leur fonds de commerce.<sup>27</sup>
- En **Bretagne**, avec plus de 58 % de dirigeants âgés de 40 à 60 ans, et 17 % de plus de 60 ans, Pontivy Communauté (56) a signé une convention le 22 avril 2025 avec la CMA, pour acter le lancement de l'action commune Transmission entreprise, un dispositif d'accompagnement mené par la CMA et la CCI. Celui-ci vise à sensibiliser les 400 dirigeants de la communauté de communes et réaliser un accompagnement individuel de 30 projets de transmission<sup>28</sup>.



### REFERENCES

<sup>23</sup> **Intercommunalités de France et CMA France s'unissent pour renforcer l'économie de proximité et soutenir l'artisanat.** - in : Artisanat.fr, 05/06/2025, 1p. -- En ligne sur le site [Artisanat.fr](https://www.artisanat.fr)

<sup>24</sup> **Economie de proximité. Les politiques intercommunales de soutien aux commerçants et artisans.** / Intercommunalités de France. - Paris : Intercommunalités de France, 24/09/2025, 56 p. - En ligne sur le site d'[Intercommunalités de France](https://www.intercommunalites-de-france.fr)

<sup>25</sup> **Economie de proximité. Les politiques intercommunales de soutien aux commerçants et artisans.** / Intercommunalités de France. - Paris : Intercommunalités de France, 24/09/2025, 56 p.- En ligne sur le site d'[Intercommunalités de France](https://www.intercommunalites-de-france.fr)

<sup>26</sup> **Une aide pour accompagner les entrepreneurs à transmettre leur savoir-faire sur le canton de Gournay-en-Bray** / Dartois Marie-Géraldine.- in : site actu.fr, 16/07/2025, 1p. - En ligne sur le site [actu.fr](https://www.actu.fr)

<sup>27</sup> **La ville de Caudebec-lès-Elbeuf renforce son engagement en faveur des artisans locaux.**- in : CMA Normandie, 18/12/2024, 1p. - En ligne sur le site de la [CMA Normandie](https://www.cma-normandie.fr)

<sup>28</sup> **Lancement de l'action transmission d'entreprise en partenariat avec la CCI et la CMA** – in : site Pontivy Communauté, 02/05/2025 – En ligne sur le site de [Pontivy Communauté](https://www.pontivy-communaute.fr)

- En **Haute-Garonne**, la Communauté d'agglomération du Sicoval a renouvelé en juin 2025 son partenariat avec la CMA et la CCI pour accompagner la transformation économique du sud-est toulousain. Un programme de transmission et de reprise d'entreprises a été mis en place avec les chambres consulaires afin de prévenir les cessations d'activité, en lien avec le vieillissement de la population entrepreneuriale<sup>29</sup>.

L'engagement du réseau peut aussi être intégré à une politique portée à un échelon régional, comme

- en **Grand Est**, où la Région déploie depuis 2021 le **Pacte Transmission-reprise**. Ce programme d'accompagnement à destination des cédants et repreneurs potentiels d'entreprises est confié aux CMA et CCI, qui bénéficient d'un soutien financier régional pour leurs missions d'accompagnement et proposent un ensemble de rendez-vous d'information et d'échange<sup>30</sup>.
- En **Nouvelle-Aquitaine**, après le lancement en 2022 de sa feuille de route en faveur de la transmission d'entreprises<sup>31</sup>, la Région a créé en octobre 2023 un **collectif régional de la transmission**, qui regroupe 35 acteurs et EPCI, dont la CMA Nouvelle-Aquitaine, autour de quatre objectifs : le partage des connaissances et des bonnes pratiques ; l'amélioration et la facilitation des acteurs sur le terrain ; la contribution au bon déploiement de la feuille de route et la proposition d'expérimentations dans les territoires ; et la promotion/valorisation de la transmission/reprise<sup>32</sup>.



La CMA est ainsi partenaire du **Mois de la transmission-reprise** d'entreprise (la 8<sup>ème</sup> édition a eu lieu en novembre 2025), durant lequel des manifestations, webinaires, échanges ont lieu sur tout le territoire à destination des chefs d'entreprises ou des futurs repreneurs, qui peuvent rencontrer des conseillers et experts en transmission / reprise et s'informer sur les aides existantes dans le cadre de dispositifs publics soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine<sup>33</sup>.

L'opération « **Villes et Villages de la Reprise Artisanale** », portée par la CMA en partenariat avec la Région, valorise les collectivités qui soutiennent activement la transmission-reprise d'entreprises artisanales sur leur territoire.<sup>34</sup>

## REFERENCES

- <sup>29</sup> **Sicoval : accompagner les reprises face au vieillissement** – in : Intercommunalités, n°307, 01/10/2025 – En ligne sur le site d'[Intercommunalités de France](#) (p.25)
- Sicoval, CCI Toulouse et CMA 31 : une alliance stratégique pour un développement économique durable au sud-est de la métropole** – in : site Entreprises Occitanie, 05/06/2025 – En ligne sur le site [Entreprises Occitanie](#)
- <sup>30</sup> **Pacte Transmission-reprise** : consulter le [site dédié](#)
- <sup>31</sup> **Feuille de route Transmission-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine** – in : site Région Nouvelle-Aquitaine, 2022 – En ligne sur le site de la [Région Nouvelle-Aquitaine](#)
- <sup>32</sup> **Transmission d'entreprises : un collectif régional pour sensibiliser et accompagner** – in : site Placeco.fr, 31/10/2023 – En ligne sur le site [Placeco](#)
- <sup>33</sup> **Mois de la transmission reprise d'entreprise**.- in : site Entreprises en Nouvelle-Aquitaine, 02/09/2025 - En ligne sur le site [Entreprises en Nouvelle-Aquitaine](#)
- <sup>34</sup> **Le palmarès complet de « Villes et Villages de la Reprise » 2025** – in : site CMA Nouvelle-Aquitaine, 10/12/2025 – En ligne sur le site de la [CMA Nouvelle-Aquitaine](#)

Au-delà des salons, forums, réunions et webinaires d'information et de sensibilisation à la transmission-reprise, organisés sur tout le territoire, l'engagement du réseau des CMA s'illustre plus particulièrement dans

- L'approche méthodologique, via la réalisation de **guides pratiques**, comme
  - o le livre blanc élaboré par la CMA Bretagne, qui présente les étapes clés de la transmission d'entreprise artisanale et l'accompagnement qu'elle propose aux cédants<sup>35</sup>.
  - o Les guides pratiques de la transmission<sup>36</sup> et de la reprise<sup>37</sup>, élaborés dans le cadre du dispositif Transentreprise.
  - o Le guide du cédant au repreneur<sup>38</sup>, du [Réseau Transmettre & Reprendre](#), dont fait partie CMA France.

#### - **L'identification des entreprises potentiellement à transmettre :**

La CMA Corrèze, afin d'optimiser la détection des gérants d'entreprise susceptibles de transmettre, déploie expérimentalement une méthode innovante baptisée **Innovation transmission**, s'appuyant sur deux approches :

- o La mise en place d'un dispositif de veille à l'échelle micro locale, porté par un réseau de « capteurs – tiers de confiance » (maires, conseillers départementaux...) formés à qualifier les situations de transmission potentielle, par anticipation
- o Un outil stratégique de gestion prévisionnelle de la transmission des entreprises artisanales, permettant de cartographier des données croisées par commune ou EPCI sur la base du critère de l'âge du dirigeant<sup>39</sup>

#### - **L'accompagnement des cédants et repreneurs potentiels :**

Le réseau des CMA accompagne cédants et repreneurs au cours de chaque étape de leur projet. Au-delà de l'offre nationale d'accompagnement, il peut s'associer à des actions menées localement :

En **Lozère**, la CMA, la CCI et la Chambre d'Agriculture de la Lozère ont mis en place le **Relais Local Animation Compétences Entreprises (RELANCE)**, service gratuit visant à maintenir les activités commerciales, industrielles, de services, artisanales et agricoles en milieu rural, en soutenant la transmission-reprise de ces entreprises. Il cherche ainsi à préserver les structures existantes, pérenniser les activités locales et sauvegarder les savoir-faire.

Le dispositif, qui bénéficie du soutien financier de l'Europe (Fonds Social Européen), du Conseil Régional d'Occitanie, de Bpifrance, du Conseil Départemental de la Lozère, des Communautés de Communes participantes et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), accompagne aussi bien les chefs d'entreprises installés en Lozère qui souhaitent céder leurs activités, que les

---

#### REFERENCES

<sup>35</sup> **Transmission d'entreprise.** /CMA Bretagne. - in : CMA Bretagne, 2024, 22 p. (Livre blanc) - En ligne sur le site de la [CMA Bretagne](#) (téléchargement gratuit après identification)

<sup>36</sup> **Le guide pratique de la transmission - Edition 2020.** / Transentreprise, CMA France, CCI France. - Clermont-Ferrand : Transentreprise, 01/06/2020, 56 p. - En ligne sur le site de [Transentreprise](#)

<sup>37</sup> **Le guide pratique de la reprise - Edition 2020.** / Transentreprise. - Clermont-Ferrand : Transentreprise, 2020, 52 p. - En ligne sur le site [Transentreprise](#)

<sup>38</sup> **Le guide du cédant au repreneur.** / AFE - Agence France Entrepreneur, APCMA, CCI de France. - Paris : Réseau Transmettre & Reprendre, 2019, 72 p. - En ligne sur le site de [Bpifrance Crédit](#)

<sup>39</sup> **Quel est ce nouvel outil qui cible toutes les entreprises artisanales corréziennes à transmettre d'ici à dix ans ?** / Perovic Dragan.- in : Montagne.fr (La), 24/09/2024, 1p. - En ligne sur le site de [La Montagne](#)

porteurs de projets et candidats à l'installation ou encore les collectivités locales réalisant des démarches d'appel à candidature en cas de recherche de gérant<sup>40</sup>.

La CMA **Lozère** est également partenaire du dispositif ***Mon incroyable repreneur***, piloté par la Communauté de communes Coeur de Lozère. 10 des chefs d'entreprise du territoire Coeur de Lozère ayant un projet de cession qui se sont manifestés valorisent leur entreprise via une vidéo tournée dans le cadre du dispositif, et relayée sur les réseaux sociaux. Une rencontre entre les repreneurs sélectionnés, les cédants et l'ensemble des acteurs économiques locaux partenaires est ensuite organisée<sup>41</sup>.

En **Haute-Corrèze**, la CMA Corrèze est partenaire des **séjours en immersion** proposés par Haute-Corrèze Communauté aux porteurs de projets de reprise d'entreprise, de commerce, d'exploitation agricole, et leur famille, leur permettant d'affiner leur projet professionnel et de visiter des entreprises<sup>42</sup>.

Dans le **Cantal**, la CMA est partenaire des **sessions d'accueil d'actifs 3 jours pour changer de vie**, organisées chaque année à l'automne pour permettre à des porteurs de projets de découvrir des offres de reprise d'entreprises et opportunités d'installation, dans différents secteurs, dont le secteur artisanal, tout en prenant connaissance du territoire d'accueil et en bénéficiant d'un appui méthodologique et d'un accompagnement personnalisé de leur projet<sup>43</sup>.



En **Guadeloupe**, le dispositif ***Nouveau Départ***, porté par le Conseil Départemental en partenariat avec la CMA, vise à maintenir la vitalité économique et le dynamisme du secteur artisanal sur l'île tout en renforçant les possibilités d'insertion des bénéficiaires du RSA. Il cible plus particulièrement les bénéficiaires âgés de 18 à 45 ans, motivés pour embrasser les métiers de l'artisanat et ayant le profil

adéquat pour créer ou reprendre une entreprise. Ils sont spécifiquement accompagnés pour reprendre des entreprises artisanales ayant une bonne santé financière, dans un délai de 6 mois<sup>44</sup>.

#### REFERENCES

- <sup>40</sup> **Relance**.- in : site Relance, 01/09/2025, 1p. - En ligne sur le site de [Relance](#)
- <sup>41</sup> **Mon Incroyable Repreneur (MIR)** .- in : site Coeur de Lozère, 15/01/2025, 1p. - En ligne sur le site de [Coeur de Lozère](#)
- <sup>42</sup> **Repreneurs, inscrivez-vous pour un séjour immersion en Haute-Corrèze (du 10 au 12 avril 2025)**.- in : site Transentreprise, 21/02/2025, 1p. - En ligne sur le site de [Transentreprise](#)
- <sup>43</sup> **Les sessions d'accueil d'actifs**- in : site Conseil Départemental du Cantal, 01/08/2025 - En ligne sur le site du [Conseil Départemental du Cantal](#)
- <sup>44</sup> **Dispositif Nouveau départ** – in : site Insertion CG Guadeloupe, consulté le 28/11/2025 – En ligne sur le site [Insertion CG Guadeloupe](#)



Ce livre blanc a vocation à poser des repères et ouvrir des perspectives. Pour accéder à l'ensemble des analyses, suivre les évolutions clés du secteur et mieux comprendre les leviers d'action, faites appel à CMA Veille !

## Comprendre pour mieux décider

Anticiper, s'informer et se faire accompagner, c'est se donner toutes les chances de réussite. Vous souhaitez suivre l'actualité et les enjeux du secteur de l'artisanat et de l'économie de proximité ? Découvrez nos services.

### Une veille enrichie quotidiennement

Consultez nos dossiers thématiques et sectoriels sur le site [veille.artisanat.fr](http://veille.artisanat.fr) ainsi que notre base documentaire qui recense les documents de référence sur l'artisanat et l'économie de proximité.

### Un service d'alertes

Abonnez-vous à nos alertes quotidiennes ou hebdomadaires : un service « sur mesure » qui permet de recevoir les informations d'actualité en fonction de vos centres d'intérêt - thématiques ou sectoriels – sur le plan national ou pour une région.

### Un service d'information à la demande

Vous souhaitez obtenir une aide pour votre recherche ? Veille ponctuelle sur un sujet, appui à la recherche documentaire : sollicitez nous directement par mail à l'adresse : [veille@cma-france.fr](mailto:veille@cma-france.fr).

## CMA Veille est un service du réseau des CMA

Avec son expertise centenaire, le réseau des CMA est le partenaire de confiance des artisans et des entrepreneurs de demain. Accompagnement stratégique, formation, transition numérique et écologique : les CMA soutiennent les entreprises artisanales à chaque étape de leur parcours, contribuant ainsi à un avenir économique durable et humain.

Suivez-nous sur : [veille.artisanat.fr](http://veille.artisanat.fr)

